

PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES CONJOINT 2022-2029 – SOMMAIRE EXÉCUTIF

MRC du Rocher-Percé

MRC de la Côte-de-Gaspé



LISTE DES ACRONYMES, DES SYMBOLES ET DES SIGLES

3RV	Réduction, réemploi, recyclage et valorisation
BFS	Boues de fosses septiques
CRD	Construction, rénovation, démolition
CSSS	Centre de santé et de services sociaux
DBO ₅	Demande biologique en oxygène calculée au bout de cinq jours
DET	Dépôt en tranchée
GMR	Gestion de matières résiduelles
ICI	Industries, commerces et institutions
ISÉ	Information, sensibilisation et éducation
LES	Lieu d'enfouissement sanitaire
LET	Lieu d'enfouissement technique
MAMOT	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
MELCC	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MÉI	Matériel électronique et informatique
MES	Matières en suspension
MR	Matière(s) résiduelle(s)
MRC	Municipalité régionale de comté
OSBL	Organisation sans but lucratif
PEFVU	Produits électroniques en fin de vie utile
PGMR	Plan de gestion des matières résiduelles
Politique	Politique québécoise de gestion des matières résiduelles
PTMOBC	Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage
RDD	Résidus domestiques dangereux
Régie	Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles de la Gaspésie
REIMR	Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles
REP :	Responsabilité élargie des producteurs
SCIAN	Système de classification des industries de l'Amérique du Nord

LISTE DES UNITÉS

Hab.	Habitant(s)
Kg	Kilogramme(s)
Kg/j	Kilogramme(s) par jour
Km	Kilomètre(s)
Km ²	Kilomètre(s) carré(s)
Tonne	Tonne métrique (t.m.)

1. CONTEXTE ET ENJEUX

En 2005, La MRC du Rocher-Percé et la MRC de La Côte-de-Gaspé ont adopté, chacune de leur côté, un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). Les objectifs et priorités de l'époque motivaient cette décision d'indépendance.

En 2012, une réalité régionale et des enjeux communs ont naturellement menés les deux entités à développer une stratégie conjointe de gestion sur l'horizon 2015-2019. Le partenariat, par l'intermédiaire de la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles de la Gaspésie (RITMRG)¹, a suscité plusieurs collaborations et favorisé des prises de décisions communes au cours des dernières années, comme l'optimisation de l'enfouissement.

La gestion des matières résiduelles dans une région éloignée comme la Gaspésie commande des façons de faire différentes de celles des grands centres en ce qui a trait à divers aspects, notamment :

- Des coûts de transport, qui pèsent plus lourd qu'ailleurs dans l'équation de gestion et nuisent à la valorisation de certaines matières;
- Un accès plus complexe aux divers marchés, les volumes étant moins importants, ce qui positionne la gestion des matières résiduelles plus bas dans l'échelle des priorités;
- Une rare compétitivité de proximité, ce qui occasionne des coûts plus élevés de traitement à l'externe ou des tarifs moins intéressants lors de la vente des matières;
- Une compréhension partielle des organismes et ministères quant aux réalités régionales dans un contexte de législation mur à mur.

Au printemps 2021, le BAPE s'est vu confier un mandat ambitieux soit d'établir un état des lieux sur les résidus ultimes. Encore aujourd'hui et malgré tous les efforts et investissements commis, le chemin parcouru par la matière qualifiée de « résiduelle » mène actuellement principalement vers l'élimination avec plus de 8,8 millions de tonnes éliminées en 2019 au Québec. Ce constat est certes préoccupant, voire décevant. Mais l'exercice tenu par le BAPE et la révision du PGMR ouvrent la porte, enfin, à une réflexion globale et collective des enjeux liés à notre gestion de ces ressources que l'on extrait, que l'on exploite et que l'on achemine trop rapidement vers le circuit des matières résiduelles.

Le Plan de gestion des matières résiduelles 2022-2029 vise par ses propositions, à contribuer au remodelage de cette approche. Que ses actions nous incitent à travailler ensemble, se poser les bonnes questions et regrouper nos efforts pour innover et donner le coup de barre nécessaire à la réduction de notre empreinte et optimiser l'utilisation des ressources.

¹ Bien qu'elle ait été mise en place en 1999, la RITMRG est vraiment mise à profit depuis 2010 avec l'acquisition du LET de Gaspé

2. DESCRIPTION DU SYSTÈME RÉGIONAL DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

La MRC du Rocher-Percé et la MRC de La Côte-de-Gaspé sont des MRC adjacentes situées à l'est de la péninsule gaspésienne dans la région administrative de Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Elles comptent respectivement, pour l'année 2021, 17 063 et 17 619 habitants, pour un total de 34 682 habitants. Les deux MRC comprennent 38 % de la population de la région administrative, dont la population totale est de 90 697 habitants en 2020².

Les coûts associés à la gestion des matières résiduelles représentent un pourcentage important du budget municipal annuel et peut atteindre, pour certaines municipalités, jusqu'à 17 % du budget total. Le **Erreur! Source du renvoi introuvable.** présente le détail des coûts par municipalité, le pourcentage des coûts MR sur le budget total et le coût par porte.

En 2019, on comptait 7 906 logements privés dans la MRC du Rocher-Percé et 7 965 dans la MRC de La Côte-de-Gaspé (voir le Tableau 2.1). La densité des logements est la même pour les deux MRC, soit une moyenne de 2,2 habitants par logement privé.

Tableau 2.1 – Densité des logements et taux d'occupation pour la MRC du Rocher-Percé et la MRC de La Côte-de-Gaspé en 2019

	MRC du Rocher-Percé	MRC de La Côte-de-Gaspé
Population	17 076	17 476
Logements privés	7 906	7 965
Densité des logements (hab./logement privé)	2,16	2,19

Source : <https://statistique.quebec.ca/fr/produit/tableau/estimations-de-la-population-des-mrc> et https://bdso.gouv.qc.ca/pls/ken/ken213_afich_tabl.page_tabl?p_iden_tran=REPERPJKB5E50664712260307PVMd&p_lang=1&p_m_o=ISQ&p_id_ss_domn=993&p_id_raprt=1550

Le Tableau 2.2 présente l'évolution du nombre d'ICI de 2014 à 2020 pour les deux MRC. Toutes ces ICI sont majoritairement desservis par les municipalités. Seule la collecte de déchet à Gaspé fait office de contrats gré à gré entre les ICI de Gaspé et un entrepreneur privé. Selon leur taille et le type de contenant utilisé, les collectes aux ICI peuvent être assimilées au secteur résidentiel via chargement latéral ou bénéficier d'une collecte hebdomadaire par chargement avant.

² <https://statistique.quebec.ca/fr/vitrine/region/11/>

Tableau 2.2- Nombre d'ICI de 2014 à 2020 dans les MRC du Rocher-Percé et de La Côte-de-Gaspé

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Grande-Vallée	77	77	77	71	69	69	60
Petite-Vallée					18	5	5
Cloridorme					18	5	18
Murdochville	-	-	-	-	43	43	51
Gaspé	564	569	570	572	564	572	578
MRC du Rocher-Percé	770	770	770	770	732	733	724

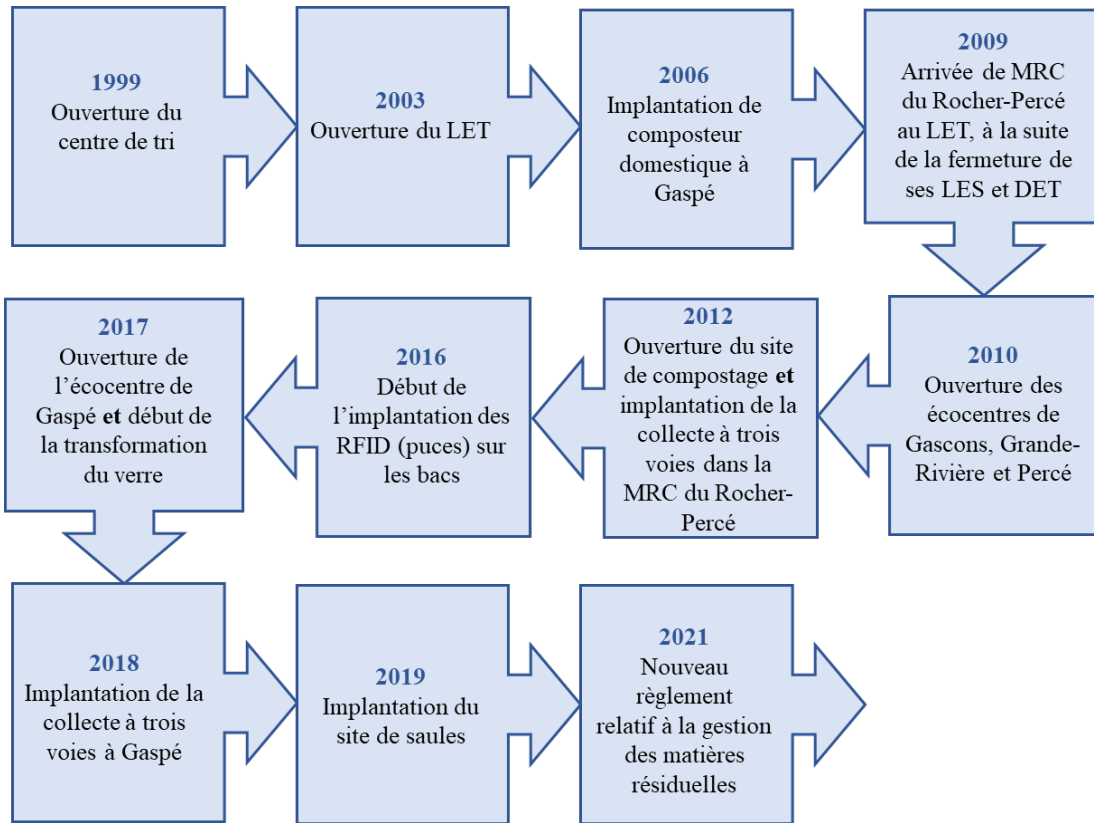
Note : Les données proviennent directement de la MRC du Rocher-Percé et des municipalités de la MRC de La Côte-de-Gaspé.

Dans la MRC du Rocher-Percé et pour la ville de Gaspé, la collecte et le transport des matières résiduelles sont centralisés, c'est-à-dire que toutes les municipalités sont desservies par un même fournisseur de services pour la collecte dont le contrat a été récemment renouvelé pour une période de cinq ans et qui inclut une tarification forfaitaire ou à la levée. Ce fournisseur de services assure la collecte des ordures, des matières recyclables et des matières organiques en privilégiant l'utilisation de camions multibox et le transport optimisé vers les sites dédiés. La collecte et le transport des matières résiduelles chez les quatre autres municipalités de la MRC de La Côte-de-Gaspé sont effectuées par les municipalités.

Plusieurs installations et infrastructures destinées à la gestion des MR sont présentes sur le territoire de planification. On y retrouve notamment un centre de tri des matières recyclables, un centre de travail adapté dédié aux services ICI, un centre de traitement du verre, un site de compostage et de traitement des boues de fosses septiques, un site de traitement des eaux de compostage par irrigation d'une culture de saules, des écocentres et un lieu d'enfouissement technique.

Depuis le nouveau millénaire, de nouvelles infrastructures ont vu le jour sur le territoire. L'installation du site de saules en 2019 est la plus récente. La Figure 2.8 illustre les dates clés d'implantation de services ou d'infrastructures sur le territoire de planification ainsi que les dates de fermeture des installations, en raison de capacités maximales atteintes ou des exigences gouvernementales.

Figure 2.8 – Ligne du temps présentant les infrastructures et services de GMR dans les MRC du Rocher-Percé et de La Côte-de-Gaspé



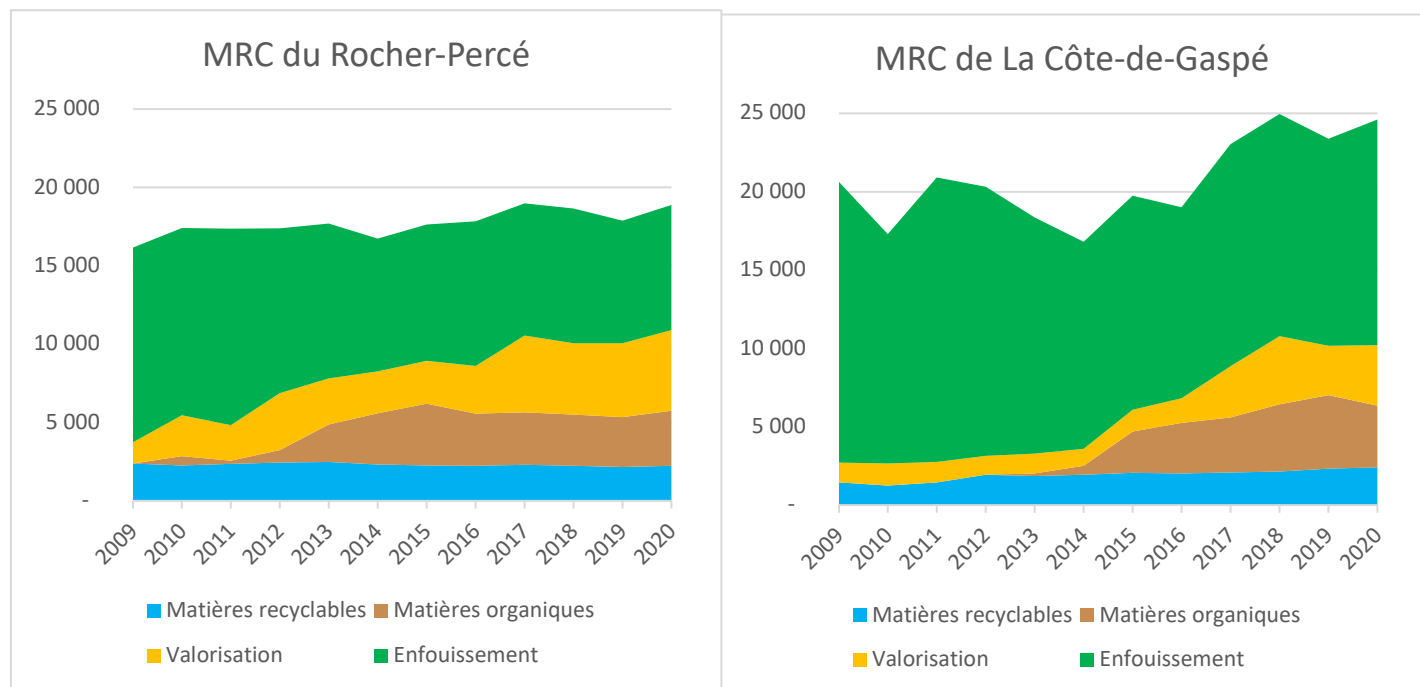
Les installations de grande envergure, soit le site de compostage, le centre de tri et le LET, sont des propriétés collectives appartenant à la RITMRG. Les écocentres et les stations d'épuration sont quant à eux la propriété des municipalités ou de la MRC du Rocher-Percé.

Entre 2009 et 2020, la génération de matières résiduelles a augmenté de 17 % dans la MRC du Rocher-Percé, passant de 16 160 t.m. en 2009 à 18 888 t.m. en 2020. Le constat est similaire dans la MRC de La Côte-de-Gaspé avec une augmentation de 19% durant cette période, passant de 20 626 t.m. en 2009 à 24 612 t.m. en 2020. Le taux de valorisation au fil des ans passant de 23 % à 58 % pour la MRC du Rocher-Percé et de 13 % à 42 % pour la MRC Côte-de-Gaspé.

La Figure 2.1 représente la génération de matières dans les deux MRC par filière. On peut en tirer plusieurs constats dans les deux MRC :

- Les quantités de matières valorisables, notamment dans les écocentres, et de matières organiques récupérées ont augmentées;
- La quantité de matières recyclables récupérées n'a pas variée significativement;
- L'enfouissement a diminué au courant de la période 2009-2020, mais demeure à l'heure actuelle la filière où les quantités traitées sont les plus importantes.

Figure 2.1 – Évolution de la génération de matières résiduelles (t.m.) par filière de 2009 à 2020 pour les MRC du Rocher-Percé et de La Côte-de-Gaspé



Ainsi, le portrait de la gestion de matières résiduelles a beaucoup évolué en 12 ans.

3. ÉNONCÉ DES OBJECTIFS

Les MRC de l'ensemble du Québec doivent aussi se fixer des objectifs régionaux contribuant à l'atteinte des objectifs nationaux identifiés ci-dessus, qui ne sont pas toujours arrimés entre eux par ailleurs. Il est important de préciser que les objectifs régionaux peuvent être différents des objectifs nationaux et fixer des cibles inférieures ou supérieures à celles énoncées par le gouvernement. En effet, la situation particulière d'une MRC, de par son contexte et ses problématiques régionales, peut justifier une différence entre les objectifs régionaux et nationaux et un écart entre les cibles. Néanmoins, les objectifs régionaux doivent obligatoirement être compatibles avec la Politique.

Les performances de la MRC du Rocher-Percé et de la MRC de La Côte-de-Gaspé, relativement aux cibles fixées dans les objectifs nationaux, ont été évaluées à partir des données compilées depuis 2011, des observations et relevés terrain ainsi que de l'étude de caractérisation des apports résidentiels au LET de Gaspé réalisée en 2015.

À titre de rappel, la performance pour chaque objectif fût évaluée ainsi :

$$\frac{\text{Quantité actuellement récupérée}}{\text{Quantité totale produite ou générée par la clientèle}}$$

Afin de déterminer le potentiel de récupération ou de valorisation accessible et ainsi fixer des objectifs régionaux réalisables, différentes sources ont été considérées, telles que les données empiriques régionales, les résultats et tendances des cinq dernières années ainsi que les résultats anticipés des actions prévues dans le présent PGMR.

Tableau 3.1– Objectifs nationaux et objectifs régionaux pour les MRC du Rocher-Percé et de La Côte-de-Gaspé

Filière	Objectifs nationaux 2024 (PA) et ultérieur (SVMO) ¹	Objectifs régionaux ²	MRC Côte-de-Gaspé		MRC Rocher-Percé	
			Résultat 2020	Cibles 2029	Résultat 2020	Cibles 2029
Enfouissement ³	Réduire à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées, soit une réduction de 175 kg par habitant par rapport à 2015	Réduire la quantité de matières éliminées à 650 kg/hab. pour la MRC Côte-de-Gaspé et à 325 kg/hab. pour la MRC Rocher-Percé en 2029 (objectif réaliste)	826 kg/hab.	O : 525 R : 650 P : 750	467 kg/hab.	O : 225 R : 325 P : 460
Recyclage (PCVMP)	Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du métal et du plastique résiduels, soit 5% d'augmentation par rapport à l'objectif de 2015.	Réduire l'enfouissement des matières potentiellement recyclables à 12 % en 2029	24 % en 2015	12 % en 2029	24 % en 2015	12 % en 2029
Matières organiques	Recycler 60 % de la matière organique (PAQ);	Atteindre 70 % de taux de participation résidentielle à la collecte des matières organiques d'ici 2029.	60%	70%	44%	70%
	Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée par la Stratégie de valorisation de la matière organique (résidus alimentaires et verts, papier et carton et bois) en 2030 (SVMO)	Augmenter de 30 % le ratio de kg de matières organiques récupéré par habitant d'ici 2029;	(2021) 71 kg/hab.	92 kg/hab.	(2021) 65 kg/hab.	85 kg/hab.
	Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025	Maintenir la participation à la collecte des matières organiques dans 95% des ICI générateurs de matière organique	76%	95%	68 %	95%
	Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025	Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025	20 % du territoire	100 % du territoire	100 % du territoire	100 % du territoire
CRD	Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD.	Réduire de 50% la quantité de CRD enfouis en 2029, par rapport à 2020	3399 tonnes	1699 tonnes	928 tonnes	464 tonnes
		Réduire de 50 %, la quantité de bois et bardeau destinés au recouvrement	2205 tonnes	1103 tonnes	829 tonnes	415 tonnes

¹ Les objectifs nationaux sont tirés de Plan d'Action (2024) et de la SVMO (2025 ou 2030)

² Les objectifs régionaux concernent la MRC du Rocher-Percé et la MRC de La Côte-de-Gaspé.

³ L'objectif de réduction des matières enfouies par habitant a été décliné selon 3 scénarios : optimiste (O), réaliste (R) et pessimiste (P).

4. ÉNONCÉ DES ORIENTATIONS ET MESURES

Afin de rencontrer les objectifs fixés dans le PGMR et de contribuer à l'atteinte des objectifs de la Politique, un plan d'action a été produit. Ces mesures, au nombre de 57, ont été associées à sept orientations présentées au tableau 4.1. Ces orientations reflètent autant les préoccupations locales (orientations 1, 3, 4, 5 et 6) et régionales (orientation 2) en matière de GMR qu'un souci de faire les choses autrement plus en amont avec l'orientation no.7. Ces 57 mesures prennent en compte l'expérience de la dernière décennie, des tendances observées découlant de nos essais et erreurs et surtout d'une réflexion plus large qui part du constat que la gestion responsable des matières résiduelles a fait de petits gains au cours des dernières années et qu'il faut agir plus en amont et de façon concertée au Québec si l'on désire juguler l'hémorragie de la consommation et de ses effets pervers.

Puisque la majorité des infrastructures et des services sont en place depuis plusieurs années, les mesures proposées devront agir plus finement, en priorisant des actions qui favorisent le changement de comportement, ce qui implique plus de présence terrain et d'interactions avec la clientèle.

Les MRC visées ont donc choisi d'investir dans une transition ferme vers l'amont soit une approche de meilleurs choix de consommation ou de pratiques qui mèneront vers une réduction des quantités de matières résiduelles à gérer ce qui, au final, se traduira en économie. Et c'est en accompagnant nos citoyens, institutions, commerces, industries et entrepreneurs vers une meilleure utilisation des ressources, une réduction des matières générées et une responsabilisation du générateur que nous atteindrons les cibles fixées.

Fait à noter, considérant la faible probabilité de vidanges des étangs aérés sur les territoires concernés, aucune mesure relative à la gestion des boues de station d'épuration n'a été ciblée. Ceci étant dit, les municipalités s'engageront techniquement et financièrement, en toute cohérence avec le présent PGMR, vers des orientations de valorisation des boues qui seront générées si tel est le cas d'ici l'échéance 2029.

Le Tableau 4.1 présente les sept orientations du PGMR ainsi qu'une description pour chacune.

Tableau 4.1 – Orientations du PGMR

#	Orientation	Description
1	Offrir les services et infrastructures nécessaires à l'atteinte des objectifs des MRC et de la Politique	Pour garantir un taux de valorisation maximal, il faut que les services soient disponibles, que les outils soient performants, que toutes les clientèles soient desservies
2	Favoriser une gestion régionale des matières résiduelles qui soit innovante et économiquement viable	L'objectif étant d'assurer des retombées régionales et d'optimiser NOS installations, NOS investissements, NOS emplois. Puisqu'il faut poser des gestes pour augmenter le taux de valorisation, pourquoi ne pas en faire bénéficier nos populations tout en réduisant les impacts ?
3	Assurer l'efficacité du PGMR par le leadership, l'information, la concertation et la collaboration des acteurs municipaux	Éviter le dédoublement et encourager le regroupement. On évite ainsi les pertes de temps et on favorise la cohérence de nos pratiques sur les territoires des MRC du Rocher-Percé et Côte-de-Gaspé.
4	Soutenir les générateurs de matières résiduelles pour favoriser une gestion plus responsable de leurs matières	Optimiser la gestion des MR chez la clientèle, assurer un meilleur tri, de meilleurs choix de gestion ne peut que diminuer l'enfouissement et augmenter le taux de mise en valeur.
5	Déployer une stratégie de communication musclée et ludique faisant la promotion d'une saine gestion des matières résiduelles	Pour faire connaître le PGMR, les réalisations, les résultats obtenus, les trucs. Pour faire de la gestion des matières résiduelles, un sujet quotidien !
6	Appliquer des mesures incitatives et coercitives afin de rencontrer les objectifs de la Politique	Offrir des outils d'encouragements mais aussi des outils qui permettent de corriger de mauvais comportements.
7	Vers une vision stratégique en amont de la gestion des matières résiduelles classique	Forcer la consommation responsable des ressources, adopter une approche circulaire et mettre en œuvre les meilleures actions en termes de réduction d'impacts

Ces sept orientations se déclinent au travers de 55 mesures qui permettront de concrétiser le tout sous forme d'actions.

Tableau 4.2 - Mesures prévues

Orientation 1 : Offrir les services et infrastructures nécessaires à l'atteinte des objectifs des MRC et de la Politique Québécoise de gestion des matières résiduelles

Pour garantir un taux de valorisation maximal, il faut que les services soient disponibles, que les outils soient performants, que toutes les clientèles soient desservies.

No.	Actions proposées
1.1	Se doter d'agents de sensibilisation ou agent-vert
Réduction à la source	
1.2	Accompagner et soutenir les services de récupération alimentaire sur le territoire
Réemploi	
1.3	Implanter le réemploi des matières dans les écocentres
1.4	Documenter le réemploi : aux écocentres et auprès des organismes
1.5	Développer un programme de soutien aux organismes œuvrant dans la réduction à la source et le réemploi
1.6	Transformer certaines matières reçues aux écocentres en produits destinés à la vente
Recyclage	
1.7	Évaluer les scénarios de gestion des matières organiques (excluant les boues) pour assurer leur valorisation
1.8	Implanter le mode de gestion des matières organiques retenu (excluant les boues)
1.9	Caractériser les rejets au centre de tri
1.10	Implanter la collecte à deux ou trois voies dans les espaces publics
1.11	Moderniser le centre de tri des matières recyclables
Valorisation	
1.12	Caractériser les rejets des écocentres
1.13	Trouver de nouveaux débouchés aux matières non valorisées aux écocentres
1.14	Organiser des événements favorisant la mise en valeur de matières résiduelles
1.15	Détourner les résidus verts de l'enfouissement par l'implantation d'apport volontaire ou de collecte spéciale
1.16	Documenter les matières valorisables recueillies aux différents points d'accueil (ICI)
1.17	Évaluer les scénarios applicables de valorisation des boues issues des stations d'épuration
1.18	Implanter la solution retenue pour valoriser les boues des stations d'épuration

Enfouissement

- 1.1 Caractériser les apports au LET afin d'orienter les efforts de réduction de l'enfouissement
- 1.2 Valoriser le biogaz capté au LET

Orientation 2 : Favoriser une gestion régionale des matières résiduelles qui soit innovante et économiquement viable

L'objectif étant d'assurer des retombées régionales et d'optimiser NOS installations, NOS investissements, NOS emplois. Puisqu'il faut poser des gestes pour augmenter le taux de valorisation, pourquoi ne pas en faire bénéficier nos populations tout en réduisant les impacts ?

No.	Actions proposées
2.1	Évaluer la faisabilité technico-économique de la transformation régionale d'au moins deux matières
2.2	Implanter les solutions de transformation, de valorisation et de mise en marché régionales retenues en 2.1
2.3	Pérenniser les marchés d'utilisation locaux et régionaux des produits développés par la RITMRG
2.4	Favoriser la collaboration avec des acteurs des MRC voisines pour améliorer la gestion des matières résiduelles
2.5	Documenter les projets qui s'inscrivent dans une démarche d'économie circulaire
2.6	Faciliter et promouvoir l'implantation de mesures concrètes d'économie circulaire chez les ICI et CRD

Orientation 3 : Assurer l'efficacité du PGMR par le leadership, l'information, la concertation et la collaboration des acteurs municipaux

Éviter le dédoublement et encourager le regroupement. On évite ainsi les pertes de temps et on favorise la cohérence de nos pratiques sur les territoires des MRC du Rocher-Percé et de La Côte-de-Gaspé.

No.	Actions proposées
3.1	Uniformiser les devis d'appel d'offres et réaliser des appels d'offres regroupés lorsqu'applicable
3.2	Intégrer des clauses et articles favorisant de meilleures pratiques de GMR et ÉC dans les devis d'appel d'offres
3.3	Se doter d'une politique municipale de consommation responsable audacieuse et de bonnes pratiques GMR
3.4	Mesurer et diffuser régulièrement les progrès et l'atteinte des objectifs ciblés par le PGMR
3.5	Renforcer le réseau d'échange avec les décideurs en mettant en place un canal de communication actif et privilégié
3.6	Tenir deux rencontres annuelles du comité de soutien à la mise en œuvre du PGMR et les acteurs des services municipaux

Orientation 4 : Soutenir les générateurs de matières résiduelles pour favoriser une gestion plus responsable de leurs matières
Optimiser la gestion des matières résiduelles chez la clientèle, assurer un meilleur tri et de meilleurs choix de gestion pour diminuer l'enfouissement et augmenter le taux de mise en valeur.

No.	Actions proposées
4.1	Accompagner les ICI et CRD vers une gestion des matières résiduelles qui respecte le principe des 3RV et qui met l'emphase sur la réduction et le réemploi
4.2	Développer le réseau de proximité avec les agents de changement pour optimiser l'approche ISÉ et éviter les dédoublements
4.3	Réaliser des séances d'échange et d'information avec les différents groupes d'acteurs du territoire
4.4	Proposer un service d'accompagnement et de prêt d'outils de GMR destiné aux organisateurs d'événements
4.5	Bonifier et diffuser une boîte à outils pour la bonne GMR chez les ICI
4.6	Développer un plan d'accompagnement en GMR pour les situations d'urgence

Orientation 5 : Déployer une stratégie de communication musclé et ludique faisant la promotion d'une saine gestion des matières résiduelles

Pour faire connaître le PGMR, les réalisations, les résultats obtenus, les trucs. Pour faire de la gestion des matières résiduelles un sujet quotidien !

No.	Actions proposées
5.1	Se doter des ressources humaines et financières nécessaires pour assurer le déploiement rigoureux du plan de communication et ISÉ
5.2	Mettre à jour le site web de la RITMRG et assurer le lien à partir des site web de toutes le municipalités partenaires et clientes
5.3	Assurer une présence régulière, attrayante et engageante de la RITMRG sur les réseaux sociaux, ainsi qu'une bonne diffusion par les partenaires
5.4	Intensifier les activités de sensibilisation auprès des jeunes
5.5	Actualiser ou créer des outils d'information personnalisés destinés grandes catégories de générateurs
5.6	Faire connaître à tous les générateurs les objectifs de la Politique Québécoise de GMR et du PGMR régional

Orientation 6 : Appliquer des mesures incitatives et coercitives afin d'atteindre les objectifs de la Politique

Offrir des outils d'encouragement mais aussi des outils qui permettent de corriger de mauvais comportements.

No.	Actions proposées
6.1	Appliquer le règlement GMR de façon soutenue, dans une approche progressive et documentée
6.2	Documenter les constats et résultats en termes de changements de comportement
6.3	Promouvoir les programmes d'aide disponible pour les générateurs de matières résiduelles.
6.4	Offrir un programme de soutien financier pour l'acquisition d'outils et produits visant la réduction des matières enfouies
6.5	Implanter une tarification incitant à la réduction de l'enfouissement et du taux de présentation des bacs
6.6	Évaluer des scénarios de réduction de la fréquence de collecte des déchets
6.7	Implanter le scénario de réduction des fréquences de collecte des déchets retenu en 6.6
6.8	Instaurer un programme de reconnaissance des bonnes pratiques GMR chez les ICI
6.9	Mettre en place un budget participatif financé par la redevance à l'enfouissement.

Orientation 7 : Vers une vision stratégie en amont de la gestion des matières résiduelles classique

Parce qu'il est maintenant temps de voir plus loin et de viser plus haut, on ne doit plus se contenter de gérer des matières résiduelles, mais plutôt amorcer une véritable réflexion en amont de leur génération même. Cette orientation se construira au fil des échanges entre les différents acteurs du milieu. Cette réflexion a déjà débuté par le dépôt d'un mémoire dans le cadre des audiences publiques du BAPE : L'état des lieux et la gestion des résidus ultimes.

No.	Actions proposées
7.1	Intervenir de façon soutenue auprès des gouvernements et décideurs provinciaux afin de promouvoir et forcer la mise en place en amont d'une consommation responsable des ressources
7.2	Analyser des mesures de bannissement de produits à usage unique applicables
7.3	Évaluer la faisabilité et la démarche requise pour implanter l'approche d'économie circulaire à l'échelle du territoire visé par le présent PGMR
7.4	Se doter d'une stratégie décisionnelle pour mettre en œuvre les meilleures actions en termes de réduction des GES et des impact environnementaux, sociaux et économiques de la GMR

5. COÛTS ASSOCIÉS À LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES

La mise en œuvre du PGMR requiert d’y consacrer des budgets ponctuels ou récurrents qui seront assumés par les municipalités via l’engagement au budget annuel. Certaines mesures pourront bénéficier du soutien de programmes de financement lorsqu’applicable. Les coûts proposés sont issus soit de l’expérience des années antérieures ou d’entités voisines ayant des mesures similaires. Les coûts de certaines mesures ne peuvent pas être évalués pour le moment en raison du manque d’informations.

Tel qu’indiqué au **Erreur! Source du renvoi introuvable.**, on note que les coûts à consacrer à la gestion des matières résiduelles sont importants et que les efforts consentis ne sont pas toujours garants de succès. Prenons par exemple le fait que, depuis 2010, les municipalités ont beaucoup investi dans la mise en place des infrastructures et services pour offrir tous les outils nécessaires aux citoyens et générateurs. Force est de constater que malgré cela, les habitudes de vie, le modèle de consommation et les comportements actuels face à la gestion des matières résiduelles alimentent une tendance à la hausse des budgets à commettre.

	Estran et Murdochville		MRC du Rocher-Percé		Ville de Gaspé		Total	
	Ponctuels	Annuels	Ponctuels	Annuels	Ponctuels	Annuels	Ponctuels	Annuels
Orientation 1	44 750	15 245	45 800	54 810	49 800	49 710	120 350	119 765
Orientation 2	4 800	2 800	13 600	8 050	13 600	8 050	32 000	18 900
Orientation 3	800	0	1 250	0	1 250	0	3 300	0
Orientation 4	10 600	4 800	19 650	9 075	19 650	9 075	49 900	22 950
Orientation 5	3 600	6 200	16 500	12 400	16 500	12 400	36 600	31 000
Orientation 6	3 100	8 250	10 500	19 625	10 500	15 625	24 100	43 500
Orientation 7	3 500	2 050	14 000	6 100	14 000	6 100	31 500	14 250
Total par catégorie	71 150	39 345	121 300	110 060	125 300	100 960	297 750	250 365

¹ Sont inclus les ressources humaines, les immobilisations, les fournitures, les outils ISÉ, les services, les taxes...

Afin de réaliser cette nouvelle édition du PGMR, les municipalités devront engager des sommes ponctuelles pour réaliser certaines actions alors que d’autres nécessiteront des allocations récurrentes.

6. SUIVI ET SURVEILLANCE

Le suivi et le contrôle de la gestion des matières résiduelles font déjà partie du quotidien de la RITMRG et des entités municipales responsables de ce volet. Les dernières années ont permis de raffiner les outils utilisés et d'en adopter de nouveaux. La liste ci-après rappelle les outils en place soit des registres de collecte de données et de calcul d'indicateurs pour toutes les filières dont :

- ✓ Le centre de tri : taux de production et gestion des arrivages par source et territoire
- ✓ Le site de compostage et traitement des boues de fosses septiques : Gestion des arrivages par catégorie d'intrant, des eaux transportées et traitées au site de culture de saules, des composts produits
- ✓ Le Lieu d'enfouissement technique : gestion des intrants par catégorie et territoire
- ✓ Les écocentres : gestion des intrants par catégorie de matière et territoire,
- ✓ La collecte et le transport : utilisation de la plateforme Latéral qui permet de documenter les taux de participation par citoyen et ICI, les non-conformités répertoriées et la production de bilan par générateur

La mise en œuvre du PGMR est majoritairement assurée par la RITMRG et les municipalités clientes. Quant au suivi et la production du bilan, ce dernier est réalisé par la RITMRG puis déposé au comité PGMR pour discussion et validation. Les éléments tels le respect de l'échéancier, les obstacles à la mise en œuvre des mesures et l'atteinte des objectifs du PGMR seront pris en compte.

Pour la MRC du Rocher-Percé, la RITMRG a la responsabilité de recueillir les données, de les compiler et d'en assurer l'intégrité. Du côté de la MRC de La Côte-de-Gaspé, chaque entité municipale assure ce rôle. Le comité de suivi du PGMR aura pour priorité, une fois le PGMR adopté, d'uniformiser les outils en place afin d'assurer l'homogénéité des données et leur saisie régulière et ainsi faciliter la production du rapport annuel.